



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prescription

Question écrite n° 84138

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport d'information sur la prescription en matière pénale. Il propose de rendre imprescriptibles, au même titre que le crime de génocide et les autres crimes contre l'humanité, les crimes de guerre visés aux articles 461-1 à 461-31 du code pénal afin de mettre le droit français en conformité avec l'article 29 du statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84138

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5139

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)